

# FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024



\*A retourner complétée à:  
Association Nan Bara, 11 rue Christian Pfister, 57000-METZ

Numéro d'adhésion

Date d'inscription :

Date d'expiration

Cadre réservé à l'administration Nan BARA (ne rien inscrire)



## INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom

Prénom

Date de naissance

 /  / 

J J M M A A A A

Email



## ADRESSE

Adresse

Code postal

Ville



## CHOIX ACTIVITÉS

Zumba Kids

Salsa

Bachata

Street dance

Zumba

Reggaeton

Salsa Ladies  
Men Styling

Zumba  
séniors

Danse  
africaine

Afro

Comédie  
musicale

Sons &  
Styles

Heels  
Dance

Afro-contemp

Dances  
Urbaines

## MODE DE RÉGLMENT

- Espèces.....  
 Chèques.....  
 Virement.....

**Signature:** précédée de la mention «Lu et approuvé»  
(pour les mineurs, signatures des parents)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR - SAISON 2023-2024

■ Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles qui visent à simplifier la vie de notre Association. ■

Ce règlement s'applique à l'ensemble des adhérents et responsables.

## Article 1 - Conditions d'inscription

L'inscription est annuelle à compter du 11 septembre 2023 au 31 août 2024. Premier cours d'essai gratuit. Inscription obligatoire à partir du deuxième cours. Accès interdit aux non-cotisants. Un certificat médical (de moins de 3 mois) à l'inscription. Aucun remboursement n'est possible. Les frais d'inscription et de session sont non remboursables. Modalités de paiement :

- Un versement unique de la cotisation et de l'adhésion\* en début de saison.
- Un dépôt de 3 chèques encaissés en 3 mensualités consécutives.
- Certificat médical

## Article 2 - Tarification (par personne)

Jeune public (5-14 ans) : 150 euros + carte d'adhésion\*

Adultes (+ 14 ans) : 215 euros + carte d'adhésion\*

Activités illimitées : 350 euros + carte d'adhésion\*

Tarif special : Couple\*\* Salsa: 350 euros + carte d'adhésion\* par personne (\*\*sur présentation d'un justificatif)

## Article 3 - Activités associatives

Tout au long de l'année sont organisés des stages, une soirée adhérents annuelle, une animation à la fête de la musique, un spectacle de fin d'année et des voyages de découverte et d'échange.

## Article 4 - Carte de membre\*

La carte de membre de l'association est obligatoire pour tous les adhérents. Elle vous sera délivrée une fois votre inscription effectuée et sera valable jusqu'au 31 août 2023. Son tarif s'élève à 15 euros.

Avantages de la carte membre :

- Couvertures (accidents, blessures, etc) lors de l'activité\*
- Tarifs préférentiels pour toutes nos manifestations (soirées, spectacles, voyages, stages, etc)
- Pré-inscription à toutes nos manifestations
- Réductions sur la billetterie des Arènes de Metz
- Pré-inscription prioritaire pour la prochaine saison

\*Vous devez contracter une assurance individuelle supplémentaire lors de la pratique de votre activité.

## Article 5 - Premiers cours

Durant les premiers cours, 15 minutes sont à prévoir afin de finaliser les inscriptions.

## Article 6 - Sécurité

Il est fortement déconseillé de porter des boucles d'oreilles pendantes, bracelets volumineux ou tout autre objet encombrant durant les cours.

## Article 7 - Droit à l'image

Tout au long de l'année, des photos et vidéos peuvent être prises par l'association lors des cours, des stages, des soirées pour une utilisation promotionnelle . En tant qu'adhérent, vous acceptez automatiquement l'utilisation de ces éléments pour l'usage interne de l'Association Nan Bara (communication, site internet ...). Le cas échéant, un courrier de demande de refus de diffusion d'images doit nous être adressé.

## Article 8 - En cas de force majeure

L'association Nan Bara ne sera pas tenue pour responsable en cas de l'inexécution de ses obligations, lors de la survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstance intérieure et extérieure, rendant impossible l'organisation des activités dans les conditions décrites dans ce formulaire.

J'accepte les dispositions du présent règlement.

Fait à ....., le...../...../.....

Signature de l'adhérent (ou du responsable légal pour le mineur)

